

L'admission en Master sur la plateforme « Trouver Mon Master » en 2022 ?

Un projet précipité, infaisable, voué à l'échec

30 novembre 2021

Le MESRI a annoncé que, dès mars 2022, les candidatures et admissions en master se feront via la plateforme Trouver Mon Master transformée en ParcoursSup du 2^e cycle.

La position fondamentale de la CGT FERC Sup est que chaque étudiante et étudiant ayant obtenu une Licence doit pouvoir s'inscrire, de droit, dans le Master de son choix, de même que tout bachelier-ère doit pouvoir choisir sa formation de 1^{er} cycle. La CGT FERC Sup réaffirme que **l'État a le devoir d'adapter les moyens aux besoins de formations et non de considérer les étudiant-es comme des variables d'ajustement** à la réduction des moyens du service public d'Enseignement supérieur et de Recherche (ESR).

L'existence d'un problème dans le système actuel d'inscription en master est avérée. On ne sait pas qui s'inscrira vraiment là où il/elle est admis-e. La conséquence est que des étudiant-es en attente ratent des possibilités. De plus, le système de saisine rectorale finale fonctionne très mal (peu d'admissions) et arrive trop tard (les admis-es ne rejoignent les cours qu'en octobre), laissant toujours trop de diplômé-es de Licence sans possibilité de poursuite d'étude en master. Mais la réponse à ces problèmes qui est proposée par le MESRI n'est pas satisfaisante, et ne constitue nullement un progrès. Elle a été concoctée par le MESRI, comme toujours, sans véritable concertation avec les acteurs et actrices de terrain, qui, déjà, font connaître leurs inquiétudes dans les établissements. Dans sa vision autoritaire et pyramidale, le MESRI n'a en effet consulté que la CPU et les VP CFVU.

Encore une fois, la CGT FERC Sup dénonce l'organisation défailante :

- l'annonce est tellement tardive que les délais de préparation et de mise en œuvre sont de toute façon intenable ;
- on demande pourtant déjà aux universités de préparer les informations à rentrer dans un dispositif qui n'est encore ni précisé ni établi, ce qui pousse à mettre les collègues devant le fait accompli et, de toute façon, rend le travail des équipes très difficile voire impossible à tenir pour mars prochain ;
- la procédure de demande d'admission va être avancée en mars et annoncée en janvier ou février, ce qui va surprendre les étudiant.e.s et ajouter du stress dans une période déjà très difficile ;
- les étudiant-es des licences de spécialité (ou « licences suspendues », qui n'ont qu'une année de L3) devront décider après quelques mois seulement de leur avenir dans une spécialité qu'ils et elles viennent à peine d'intégrer ;
- on voit mal comment sera prise en compte, et selon quelles modalités, la procédure « études en France » à la fois en termes de calendrier (à peu près simultané) et des accords d'admission qui ne seront pas connus de TMM.

La CGT FERC Sup continue à revendiquer l'abrogation de la loi ORE et de ParcoursSup qui mettent en place la sélection à l'entrée de l'université. Elle continue à exiger la création de 70.000 postes de titulaires et l'ouverture de locaux –l'équivalent de 2 universités– pour répondre aux besoins du service public d'ESR et accueillir décemment toutes les étudiantes et tous les étudiants dans les filières de leur choix. C'est l'unique solution de progrès.

Dans l'immédiat, la CGT FERC Sup demande le retrait de cette plateforme opaque afin de garantir le respect du principe constitutionnel de l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur pour tous ceux et toutes celles ayant le diplôme requis. La CGT FERC Sup demande que le ministère publie les chiffres des demandes d'inscription par Master et par établissement, avec le nombre de recalés, avant d'ouvrir des négociations sur les moyens et les modalités d'inscription et d'affectation en Master.